

USPA

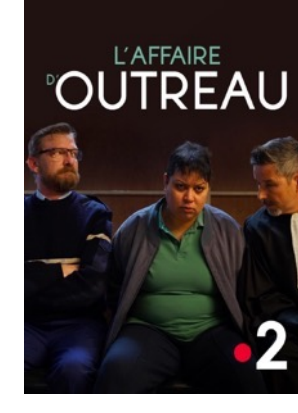
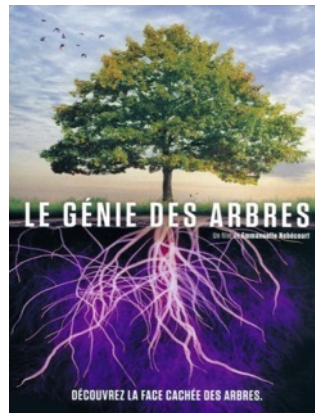
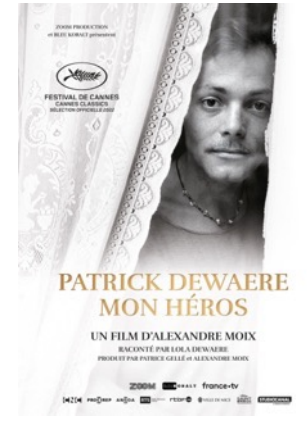
Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

2023, année du documentaire : et si c'était vrai ?

FIPADOC
23 janvier 2023

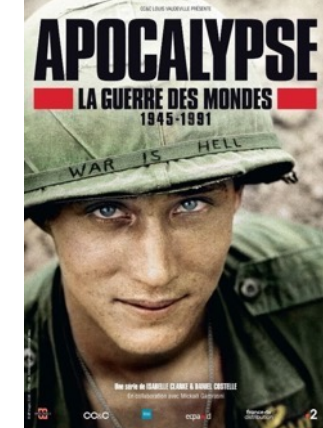
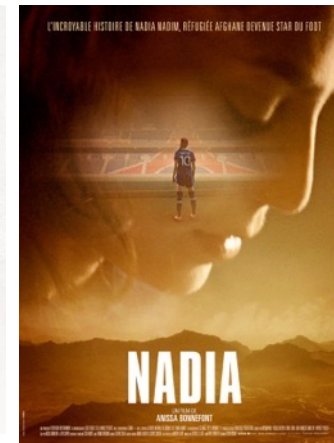
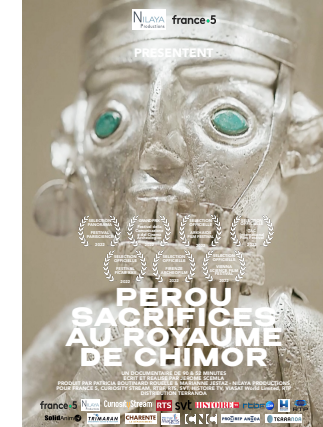
Les documentaires de création :

Des trajectoires et des sujets complexes, fouillés
Des contenus exigeants porteurs de réflexions et de connaissances



Les documentaires de création :

Des programmes qui rassemblent, suscitent les conversations
Des contenus qui fascinent, interpellent, mobilisent



Documentaire de création : de l'impact, et des trophées !





Enfants de Daesh, les damnés de la guerre

Un film d'Anne Poiret. Produit par Estelle Mauriac - Cinétévé

Distribué par Cinétévé Sales

70 minutes et une version internationale de 52 minutes

Pour France Télévisions, LCP.

Avec le soutien du CNC, de la PROCIREP et de la Région Ile-de-France

Coût définitif = 300 K€

Financements France Télévisions et CNC = 70%

Préventes internationales :

YLE, SVT, NRK, VRT, DR, RTVE, RTS, RSI, Radio Canada

Ventes complémentaires :

ZDF, Deutsche Welle, Al Jazeera English, BBC Arabic



Enfants de Daesh, les damnés de la guerre

Le film a fait l'objet, avec le soutien et en présence d'Anne Poiret sa réalisatrice, de plusieurs projections devant des instances françaises et internationales :

- Palais de Justice de Paris, devant le Parquet national antiterroriste ;
- Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- Commission Droits de l'Enfant - Amnesty International France ;
- United Nations Information Service (UNIS) - Vienne ;
- ONU - UN General Assembly Side Event à New York ;
- United Nations Information Service (UNIS) - Vienne (en numérique).

Best Documentary - International Emmy Awards 2022 / Prix du Public - FIGRA 2022 / Prix Media Enfance Majuscule 2022
Best Documentary Feature - New York IAFA 2021 / Best Documentary - Long - American Golden Picture Picture Festival 2021 /
Outstanding Excellence - Women's International Film Festival 2021 / Special Award of Merit - Unicef Innocenti Film Festival 2021
Grand Prix Enjeux Méditerranéens - Primed 2022

Négociations avec les auteurs : maintenir la dynamique

Auteurs : un nouvel accord signé aujourd'hui à Biarritz !...

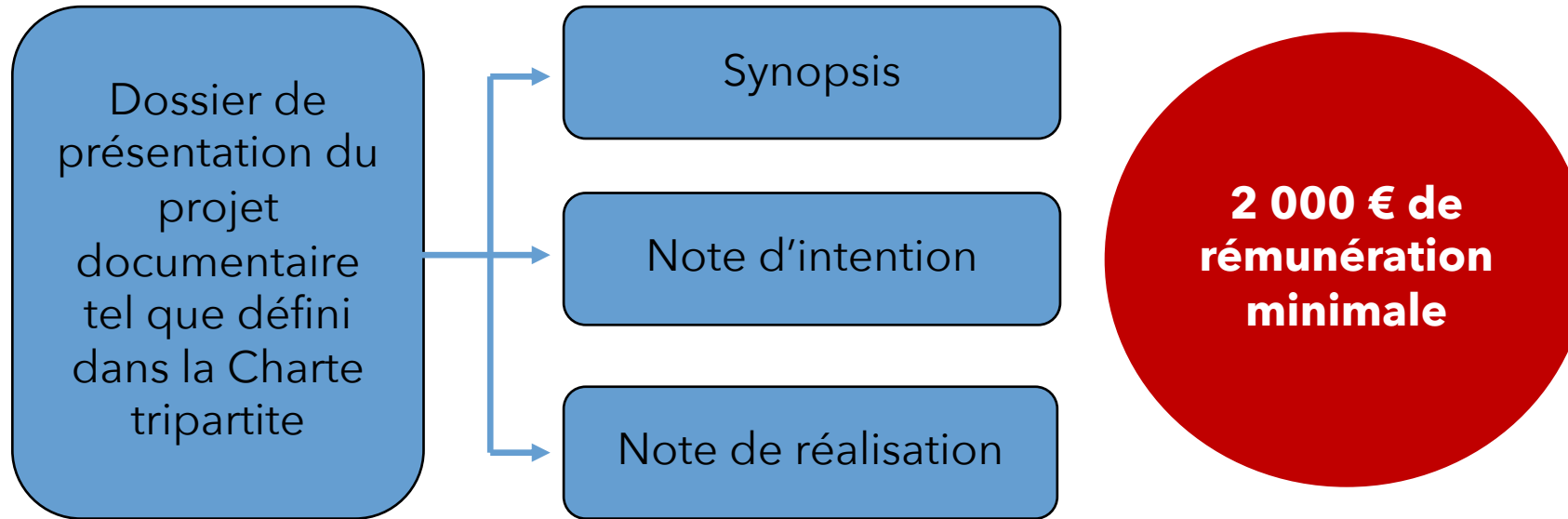
**Accord relatif à la rémunération minimale globale
du dossier de présentation
des projets documentaires de 52 minutes et plus**

Accord interprofessionnel sur
les comptes d'exploitation =
Accord transparence du
06/07/17 complété par un
avenant en date du 26/06/18

Charte des usages
professionnels des œuvres
audiovisuelles
relevant du répertoire de la
SCAM du 24/01/20

Charte tripartite des bonnes
pratiques dans le secteur du
documentaire
entre France Télévisions, les
auteurs et les producteurs du
19/01/22

... qui portent sur une rémunération minimale du dossier de présentation :



Dont :

1 000 € au moins attaché à la commande, ceci quel que soit le financement du développement à venir

Et :

le complément éventuel à verser pour atteindre le minimum global de 2 000 € dès lors que 6 000 € de financement au moins est réuni au titre de l'œuvre concernée

Possibilité de porter le seuil de déclenchement de la seconde tranche à 8 000 € après une 1^{ère} étude qui évaluera l'impact de ce nouveau dispositif dans les 18 mois suivant la signature de l'accord.

1^{er} accord du secteur (cinéma et audiovisuel) qui fait suite à la transposition de la directive 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique, par l'ordonnance 2021/580 du 12 mai 2021.

Salaire minimum du réalisateur de documentaire : à la recherche d'une solution

Plus de 30 années de vide juridique quant à la définition d'un salaire minimum du réalisateur de documentaire.

Dans le cadre de la Convention collective de la production audiovisuelle, la négociation s'est cristallisée autour du salaire minimum du réalisateur. Les partenaires sociaux ne sont jamais parvenus à un accord.

L'USPA propose aux organisations représentatives des réalisateurs une nouvelle voie pour sortir de l'impasse : une architecture de négociation garantissant une rémunération minimum globale du réalisateur qui couvre la part salariale de la rémunération des réalisateurs, dans la Convention Collective, et l'enveloppe globale de la rémunération comprenant salaire et droits d'auteur, dans un Accord Interprofessionnel complémentaire.

Salaire minimum
Jour et semaine

Convention collective

Enveloppe Minimale de Réalisation
Salaire brut et droits d'auteur brut

Accord interprofessionnel

Architecture proposée pour un accord global intégrant la part salariale et la part droits d'auteur au titre de la réalisation d'une œuvre documentaire

**Objectif :
accord
avant fin
2023**

Enfin une définition du documentaire de création !

Enfin une définition du documentaire de création !

« *Documentaire de création : une œuvre qui vise à faire connaître et comprendre **une réalité préexistante** par **un traitement approfondi** témoignant d'**un point de vue singulier d'auteur** et d'**une intention particulière de réalisation.** »*

CNC - Règlement général des aides - CA du 8/12/2022

Des critères cumulatifs qui se complètent, l'objectif étant de consolider le périmètre actuel du CNC et non de le ré-ouvrir.

... à mettre en rapport avec l'approche de l'ARCOM

**Un faisceau d'indices défini par le CSA
en décembre 2016**

Validé par un arrêt du Conseil d'Etat
du 19 décembre 2019

4 critères sur 6 pour être qualifié documentaire
Ce ne sont pas des critères cumulatifs

Et pas de notion de « traitement approfondi »

Une même grille de lecture et une même exigence de l'ARCOM pour les obligations de diffusion d'œuvres documentaire de certains éditeurs et les obligations de production, notamment patrimoniales qui visent le documentaire de création

1/ Le point de vue d'auteur

Il s'agit du regard que l'auteur porte sur le sujet traité. Incarnant une démarche artistique, cet angle révèle une intention pleinement assumée. A cet égard, la présence de l'auteur au générique, sinon dans le contrat d'achat des droits de l'œuvre, constitue une présomption favorable.

2/ La réalité préexistante

Ce critère s'appuie sur la jurisprudence du Tribunal administratif de Paris, qui dans sa décision du 11 mars 2004 relative à l'affaire « Popstars » avait indiqué que « *le contenu de l'émission ne lui [préexistait] pas et [avait] été créé pour ses propres besoins de production et de diffusion [...] dans ces conditions, ne constituant pas une œuvre documentaire, elle ne saurait être regardée comme appartenant au genre du documentaire de création* ».

3/ Le soutien du CNC

4/ L'objet principal

Certains éléments, comme la prépondérance d'un défi conçu pour l'émission, permettent de requalifier celle-ci en divertissements, plutôt qu'en magazine.

5/ L'apport de connaissances

6/ L'absence de mise en scène artificielle

Accords interprofessionnels avec les éditeurs privés : en accélération !

Une première vague d'accords

Décret dit TNT
n°2021-1926
du 30 décembre 2021



15/12/22



20/01/23



30/11/22

Décret dit
câble/satellite
n°2021-1924
du 30 décembre 2021



04/07/22



20/09/21

De nouvelles obligations de production en faveur du documentaire :



+ de 5% de l'obligation patrimoniale du groupe à 100% indépendant



+ de 11% de l'obligation patrimoniale du groupe à 100% indépendant



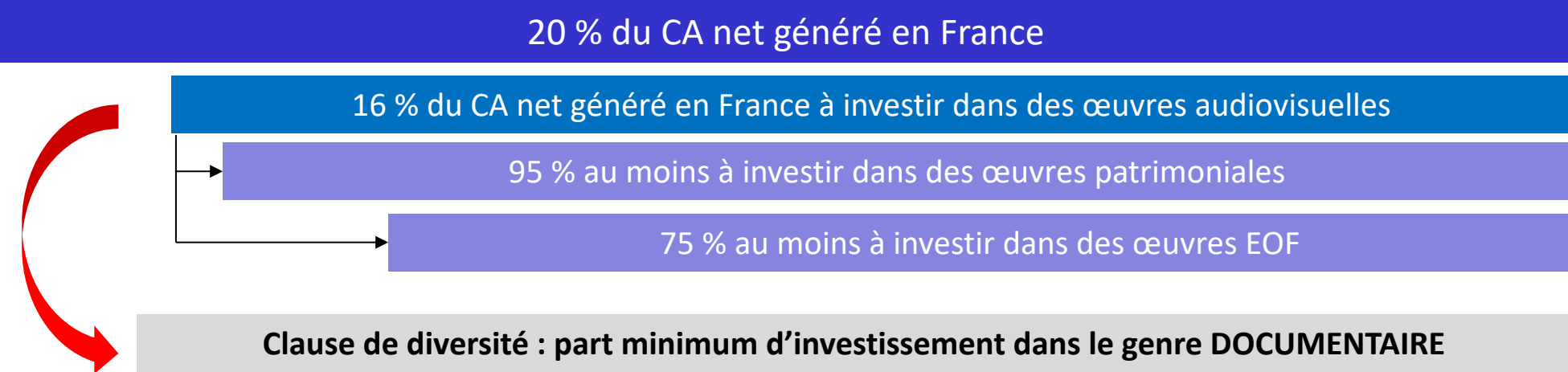
5% de l'obligation patrimoniale à 100% indépendant

Des négociations en cours ...



Plateformes US : un chemin difficile pour trouver des accords

Arcom



des 16% de CA net dévolus à l'audiovisuel

L'audiovisuel public : le partenaire incontournable

Les deux acteurs majeurs du documentaire de création :

france•tv + **arte**

150 M€ d'investissements dans le documentaire

74% des investissements des diffuseurs pour les œuvres aidées au CNC

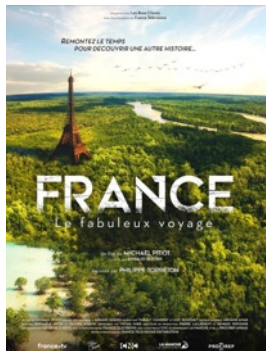
Le documentaire représente le tiers des investissements d'ARTE dans la création et le quart de ceux de France Télévisions

Plus de 5 000 heures de diffusion par an sur ARTE
Et plus de 9 000 heures par an sur les antennes nationales de France Télévisions

Des diffusions linéaires fortes, des « repères » dans un contexte d'hyper offre
Des audiences vidéo qui ne cessent de progresser



Audience leader sur le Prime
+ de 5,5 M



14% de Pda en Prime
+ de 3,5 M à J+7



Audience leader sur le Prime
+ de 3,9 M

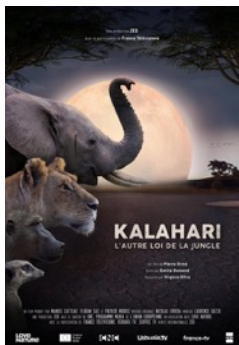
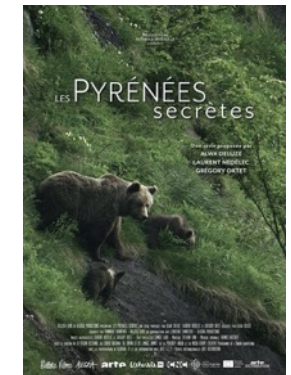


+ de 3 M en audience
consolidée inédit + vidéo

Audience leader sur le Prime
+ de 1 M en prime inédit + 7 M en vidéo



+ de 1,8 M en
audience inédite
France et
Allemagne



france.tv
12,1% de Pda
+ de 2,8 M en Prime



+ de 4,1 M en audience
consolidée inédit + vidéo
+ de 15 M à l'International



5,7% de Pda
+ de 2,5 M en audience
consolidée inédit + vidéo

arte

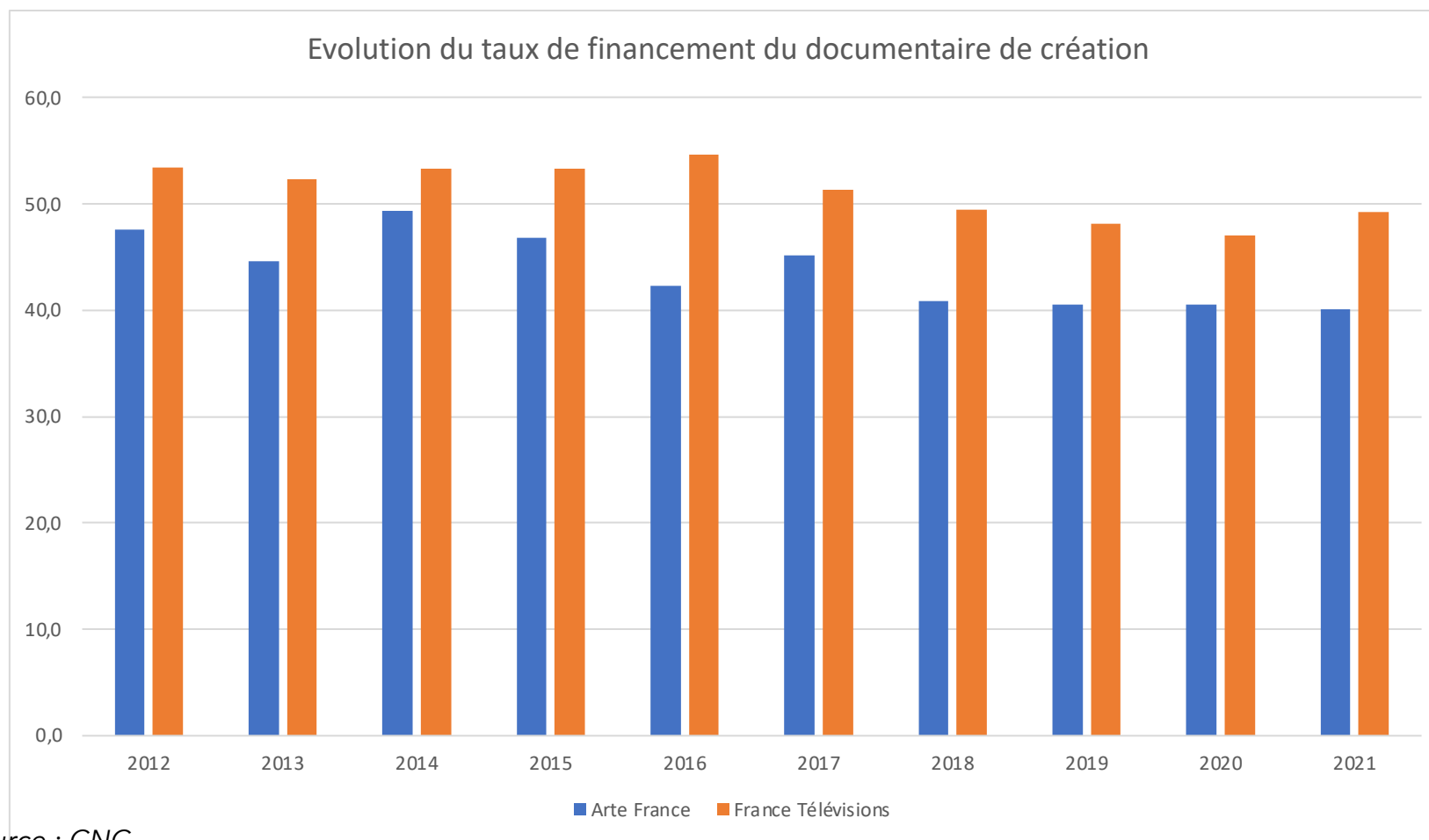


5,6% de Pda
+ de 1,3 M en audience
consolidée inédit + vidéo

Une reconnaissance et une influence puissante en France et dans le Monde !



Service public, un taux de financement unitaire qui s'effrite :



Un recul du taux de financement de plus de 7 points pour ARTE France et de plus de 4 points pour FTV en dix ans

L'apport producteur est à son plus haut niveau depuis 2007 au CNC (à plus de 17% des devis)

Il faut regagner dix points de financement dans le cadre d'une trajectoire budgétaire de l'audiovisuel public sous fortes contraintes

France Télévisions, une prise de conscience du sous-financement :



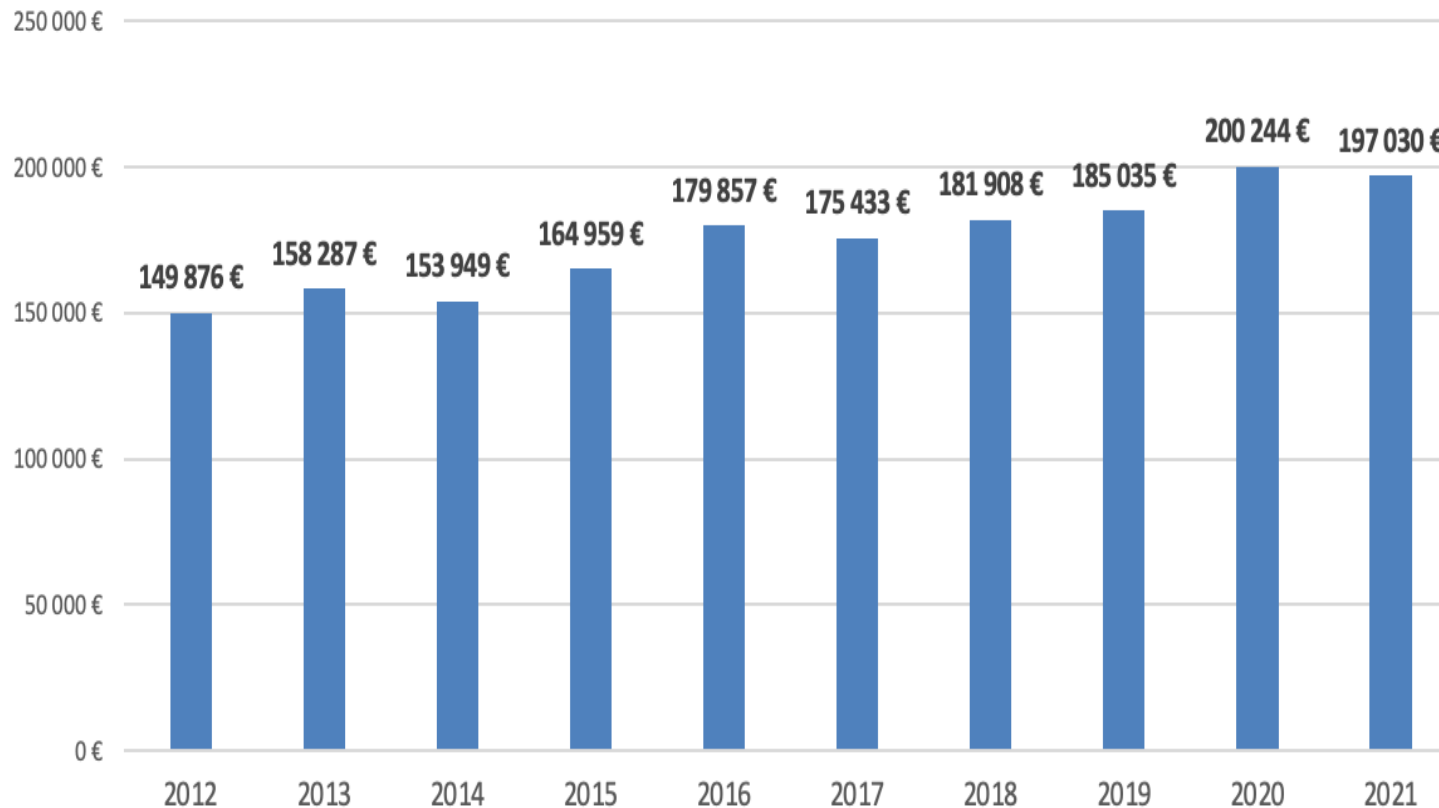
Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

| | Moyenne invest / case 2021 | Demandes SPI/USPA | | Investissements FTV 2022 |
|--|-------------------------------|----------------------|-------|-----------------------------|
|  | 40 k € | 60 k € | + 25% | 50 k € |
|  | 130 k € | 160 k € | + 10% | 143 k € |
|  | 95 k € | 140 k € | + 15% | 109 k € |
|  | 180 k € | 300 k € | + 5% | 189 k € |
|  | 130 k € | 180 k € | + 15% | 150 k € |
|  | 60 k € | 90 k € | + 50% | 90 k € |

A l'occasion du Conseil d'administration de France Télévisions du 8 juillet 2021 Delphine Ernotte-Cunci a reconnu que le genre documentaire « **souffre d'une forme de paupérisation qui n'est pas acceptable** » et que « **la responsabilité du groupe France Télévisions est à la hauteur de la part centrale qu'il occupe dans le financement et l'exposition du documentaire** ».

Une évolution nécessaire pour faire face à l'augmentation constante des coûts de production :

Coût horaire global des documentaires aidés par le CNC



Une hausse de 31% du coût horaire en dix ans qui atteint désormais 200 K€

Scientifique = 295 K€
(vs 190 K€ en 2012)

Historique = 279 K€
(vs 258 K€ en 2012)

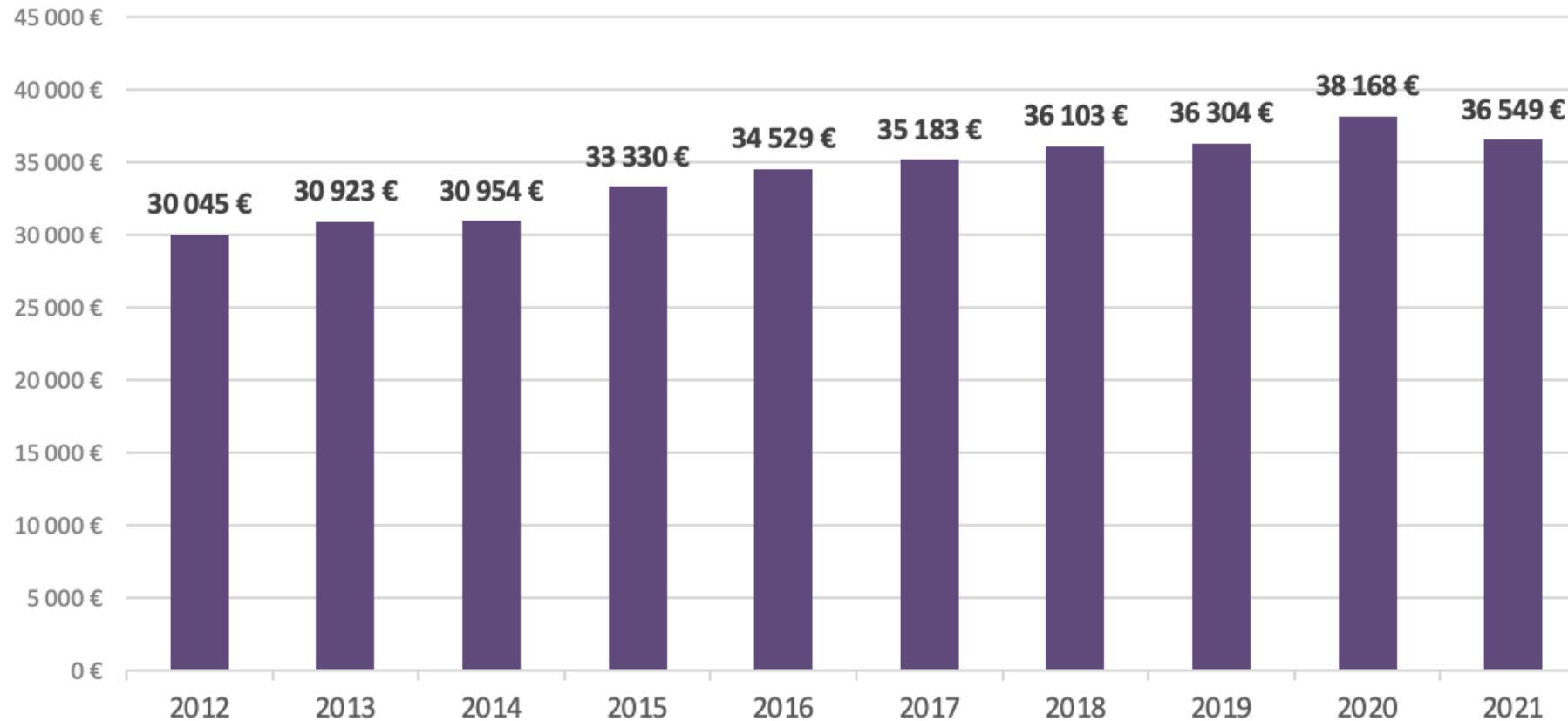
Animalier = 286 K€
(vs 138 K€ en 2012)

En 2022, hausse des coûts de transports, d'hébergement, de matériels, de prestation, d'archives, ...
En 2023, hausse des salaires de la Convention collective (+1,5 à 2,5% au 1^{er} janvier et +1% à minima au 1^{er} juillet)

CNC : une réforme

Une dernière réforme positive

Apport horaire CNC

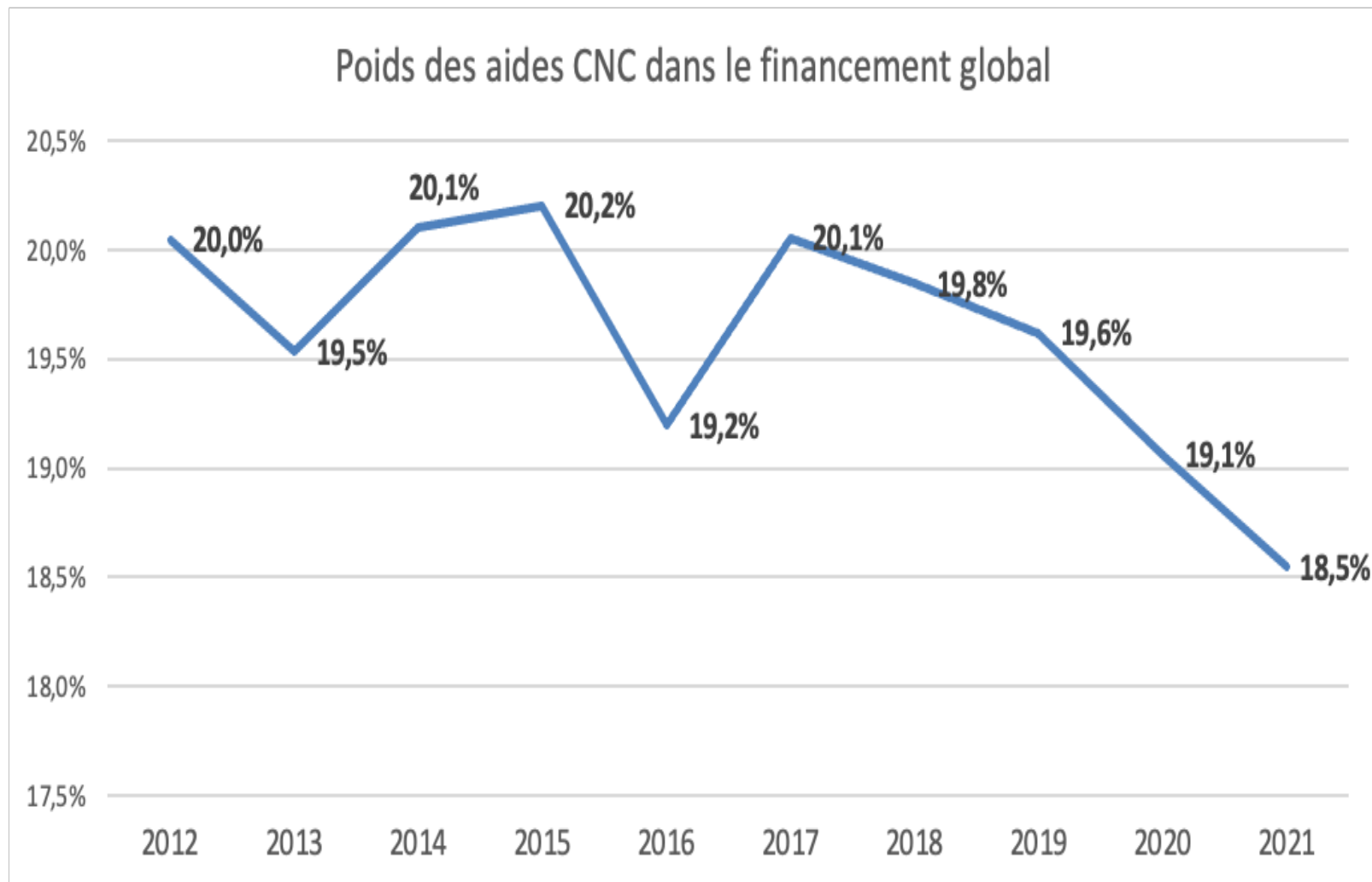


Une hausse de l'apport horaire du CNC de 22% depuis dix ans à 36,5 K€ en 2021

Impact positif de la réforme du soutien avec bonifications majorations histoire, science, art

Réforme des œuvres hybrides

Une part du CNC dans le budget qui diminue mécaniquement



Une bascule du calcul du généré vers la DHF pour mieux prendre en compte les coûts de production

Une réforme complexe qui doit faire l'objet de projections minutieuses

Favoriser les ponts entre audiovisuel et cinéma dans un monde mouvant

Favoriser le développement international de la production

L'international, un réservoir de croissance

Les ventes internationales :
+33% entre dix ans malgré une année 2021 difficile (-15%).
Impact de la crise sanitaire sur la livraison des films
et leur disponibilité sur le marché international

**Documentaire
20% des
exportations
audiovisuelles
françaises**

25% des heures
financées avec un
apport étranger

